

Conférence Nationale Souveraine

REPUBLIQUE TOGOLAISE

s/c HOTEL DU 2 FÉVRIER
B. P. 131 LOME - TOGO
Tél. (228) 21 - 00 - 03 Téléfax (228) 21 - 62 - 68

RAPPORT N° 32 : SEANCE DU MARDI 20 AOÛT 1991

L'an mil neuf cent quatre vingt onze et le 20 août ;

La Conférence Nationale a ouvert sa séance plénière à 15 H 10 par une minute de recueillement et l'exécution de l'hymne national. L'ordre du jour qui a été proposé et adopté comprenait les trois points suivants :

- 1) Rapport de la séance du 19 Août 1991
- 2) Présentation et adoption des rapports des Commissions
- 3) Divers

Après la lecture et l'adoption du rapport de la séance du 19 Août 1991, le second point de l'ordre du jour a été abordé avec le débat sur le rapport de la Commission Défense et Sécurité. Ce débat a mis l'accent sur les conditions de vie des militaires (Stress, gardes trop longues, absence de congés, salaires trop bas), le sort à leur réserver dans l'avenir dans la perspective de la réduction des effectifs de l'armée, et la nécessité de l'adoption d'une loi de programmation militaire. L'idée a été émise de trouver les moyens de mieux expliquer aux militaires les orientations choisies pour les Forces Armées et de Sécurité par la Conférence Nationale. Pour ce qui concerne les Forces de Sécurité, la création d'une brigade anti-gang et la définition du rôle de la brigade anti-émeute ont retenu l'attention de l'assemblée, de même que le sort des informateurs utilisés occasionnellement par la police. La Conférence s'est également interrogée sur les conditions d'organisation d'un service national et sur la réduction du budget de l'armée notamment sur la suppression de la cavalerie et de l'escadrille qui sont de véritables gouffres financiers et sur l'enrichissement illicite de certains membres de l'armée. Il a été rappelé à l'attention de l'assemblée le cas des gardes forestiers qui constituent un corps para-militaire dépouillé de

ses prérogatives au profit de l'armée. En fait, le débat a permis une réflexion sur le rôle des Forces Armées et de Sécurité dans la nation alors qu'il existe une relation claire entre le développement et la sécurité, rôle qui sera défini dans le cadre du projet de société choisi par le parti porté au pouvoir par les élections. L'indispensable neutralité de l'armée qui doit se garder de toute ingérence dans la politique n'a cependant pas été remise en question. Le rapport de la Commission Défense et Sécurité a donc été adopté et la première pause a eu lieu à 17 H 45 après un appel au calme lancé par le Président du Présidium aux populations de Bafilo, d'Elavagnon Est-Mono et de l'Adélé.

La séance a repris à 18 H 15 avec la présentation du rapport de la Commission des Affaires Economiques, Financières et Foncières dont le Président, Monsieur William BOLOUVI, rappelant l'importance de l'économique par rapport au politique, a défini le rôle de la science économique qui est d'aider à utiliser au mieux les ressources nationales. Il a alors affirmé que le RPT a choisi le gaspillage et la duperie économique au lieu de la mesure que le peuple était en droit d'attendre du Gouvernement, perdant ainsi la confiance de ce peuple à cause de la non transparence caractérisant les choix et orientations économiques, et conduisant le pays à la faillite. Monsieur BOLOUVI a conclu en remerciant les membres de la Commission et plus particulièrement Monsieur ALIPUI pour sa constante disponibilité.

Ce fut alors le tour de Monsieur ADDRA de prendre la parole pour exposer les travaux de la Commission dans les domaines de la politique économique, de l'emploi et du développement rural. L'intervenant a d'abord fait un rappel historique définissant des périodes de gestion prudente, et celles débutant en 1975 caractérisées par une politique expansionniste et audacieuse qui a précipité le Togo dans la crise économique et l'endettement ; ce qui a conduit à des programmes de stabilisation financière et d'ajustements structurels sources des licenciements, chômage, dégradation des services éducatifs et de la santé. Ainsi compte tenu de l'état de délabrement actuel de l'économie, la Commission constate que le renouveau démocratique se trouve confronté à un

dilemme : faire l'effort de redressement économique tout en portant remède aux problèmes sociaux aigus tel que le chômage. Elle recommande ainsi un nouveau projet de société avec l'homme comme auteur et l'Etat comme facilitateur dans une discipline collective.

Il s'agit ainsi à court terme de poursuivre les efforts de restructuration et de stabilisation des finances publiques de même que les actions de relance de l'appareil productif et de l'emploi avec priorité pour l'amélioration des conditions des couches défavorisées. A long terme, la politique économique visant la promotion d'une croissance économique soutenue mettra l'accent sur le secteur rural, les PME - PMI, le secteur informel, le renforcement du commerce et des services, le bâtiment et les travaux publics.

S'attaquant ensuite au problème de l'emploi, M. ADDRA a précisé que le taux de chômage actuel pouvait être estimé à environ 40 % de la population active potentielle. La Commission, après avoir analysé les causes structurelles et conjoncturelles de cette situation, propose une stratégie de relance de l'emploi en deux volets :

- des solutions à court terme correspondant à un plan d'urgence pour les chômeurs et particulièrement les chômeurs de longue durée (service national consistant en une intégration dans les divers secteurs de l'économie, mise en place de projets à forte intensité de main-d'oeuvre, incitation à la retraite anticipée, etc),

- des solutions à long et moyen termes correspondant à la définition d'une véritable politique de l'emploi allant de la définition des priorités à l'aide à l'installation ainsi qu'à la promotion de la vente des biens et services produits.

Le dernier point abordé par M. ADDRA a été celui du développement rural. Après un bilan diagnostic portant sur les productions, les facteurs de production, les infrastructures, les problèmes de conservation, transformation et commercialisation, la question de

l'encadrement et des structures, la Commission a fait le constat de l'échec de la politique agricole du Gouvernement. Elle reconnaît donc la nécessité d'un nouveau contrat social exigeant une prise en charge progressive des agriculteurs et un désengagement graduel de l'Etat. Ce nouveau contrat sera défini à court terme lors de la convocation des Etats Généraux de l'Agriculture et du Foncier et à moyen et long termes par une organisation démocratique du monde rural pour un développement à la base nécessitant la viabilisation du monde rural, la formation et l'information agricoles et l'incitation des jeunes à l'entrepreneuriat agricole. Des résolutions relatives au financement des crédits de campagne, à la sauvegarde de la caféière et de la cacaoyère, à la réglementation de l'importation des produits carnés, à la situation des populations de l'Oti, de Tône et de Vo ont été proposées à l'assemblée.

Un autre volet du rapport de la Commission concernant l'aménagement du territoire, l'environnement, l'urbanisme et l'habitat sera présenté par M. Edoh FELI. Après une analyse critique de tout ce qui s'est passé jusqu'à ce jour dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de l'urbanisme et de l'habitat, l'intervenant a proposé diverses solutions pour régler entre autres les problèmes de communication et de disparités régionales, de dégradation de l'environnement, de l'inégale répartition des terres cultivables, les problèmes de faune et de flore, de droit de propriété, de maîtrise foncière de planification et de gestion urbaine, de logement...

Après la deuxième pause, qui a duré de 20 heures à 20 heures 57 minutes, Mlle Brigitte AMEGANVI a eu droit à la parole pour présenter le volet Commerce, Industrie et autres.

Dans cette rubrique, le commerce, l'artisanat, les PME et PMI, les secteurs des banques et établissements financiers, des assurances, de l'industrie et des mines, des transports, du tourisme et de l'hôtellerie, des bâtiments et travaux publics, la zone franche industrielle ont été examinés.

Dans tous ces divers domaines une analyse minutieuse a été conduite. Partie du bilan des réalisations qui ont été faites dans chaque secteur, cette analyse s'est appesantie sur les divers problèmes, errements et dérapages qui ont émaillé la vie de ces diverses branches de notre économie, pour aboutir enfin sur des propositions de solutions et recommandations qui permettent de résoudre les problèmes urgents, dès la mise en place du Gouvernement de transition, et de mettre en place une politique devant conduire à mettre définitivement fin à des pratiques retrogrades et à assurer le développement harmonieux de ces secteurs. Pour clore cette rubrique, l'intervenant a demandé que des réflexions sérieuses soient conduites sur le projet de zone franche afin d'en apprécier la viabilité et a fait une série de recommandations devant permettre d'améliorer l'environnement de l'entreprise et parmi lesquelles, la mobilisation des média pour des informations, la révision de la fiscalité, la suppression des taxes et impôts peu productifs ou impopulaires comme l'impôt de solidarité, la réorganisation du secteur douanier, la suppression des monopoles injustifiés, etc.

La partie du rapport concernant les finances publiques a été présentée par Monsieur ABDOULAYE SOULEYMANE. Après une étude des pratiques budgétaires telles que conduites dans notre pays durant ces 24 ans, l'orateur a mis à nu les lacunes de notre système budgétaire. A la suite d'une analyse de la loi de finances de l'année en cours, Monsieur ABDOULAYE a recommandé un certain nombre de mesures d'assainissement de nos finances publiques, notamment la réduction des dépenses de défense, de la Présidence et des affaires étrangères, la récupération des deniers détournés et des biens illégalement acquis, la réduction des matériels coûteux, la création d'une Cour des comptes, le respect du principe d'adoption de lois de règlement, l'étude des possibilités de rachat de la dette publique, etc.

Le rapport sur les Sociétés d'Etat sera également présenté par Mlle AMEGANVI qui a fait un aperçu sur l'organisation du travail de la Commission dans ce domaine et celui des enrichissements illicites avant de procéder à un bilan diagnostique de ce secteur

et de relever les problèmes spécifiques à chacune des entreprises comme l'OTP, l'OPAT, l'OPTT, la CNSS, la LONATO, la SOTOCO, TOGOGRAIN, la RNET, la CEET, la BTB, la SNI, le Port Autonome de Lomé, la SONACOM. Un bilan de la privatisation des entreprises publiques a été ensuite fait. De cette analyse, il ressort clairement que le domaine des Sociétés d'Etat a été celui par excellence des détournements, des corruptions, de pots de vin, bref, le domaine des malversations de toutes sortes. La Commission a proposé des remèdes pour l'amélioration de la vie de ces sociétés. Elle a souhaité surtout qu'une Commission Nationale de la privatisation soit mise en place.

Le rapport sur l'enrichissement illicite sera présenté par M. MENSAH-DZRAKU qui a défini d'abord les concepts d'enrichissement illicite et de biens illégalement acquis d'après la législation togolaise, donné ensuite un aperçu de l'ampleur du phénomène et proposé des mesures et solutions contenues dans trois actes.

L'heure tardive n'ayant pas permis d'ouvrir les débats, ceux-ci ont été reportés à la séance du mercredi 21 août. La séance de ce mardi 20 août 1991 sera levée à 23 heures 50', après la minute de recueillement.

Fait à Lomé, le 21 août 1991

www.cnstogo.com

Le Rapporteur,

Me Jean Yaovi DEGLI